

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.		Date d'inspection Le 06 mars 2026	
Nom de l'établissement Garderie Power Play Daycare		Numéro de permis 2014360	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Roxanne Benoit	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	13 mars 2026	
Commentaires: L'inspectrice n'est pas en mesure d'observer la planification pour une salle de classe. La personne administratrice doit s'assurer que chaque salle de classe doit avoir une planification d'activité.			

Commentaires généraux
L'inspectrice observe les enfants se préparer pour aller jouer à l'extérieur, l'heure du dîner, écouter un film ainsi que les jeux libres.
Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 mars 2026

Date

original signé par
Emilie Henry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"